

LA PRÉVOYANCE : UNE ASSURANCE À DÉCOUVRIR

Pourquoi prendre soin d'assurer son véhicule, sa maison, son téléphone portable... mais pas sa propre vie ? Grâce à une assurance prévoyance, vous serez sûr de pouvoir continuer à vivre décemment et à protéger votre famille, quoi qu'il advienne. L'AGPM vous conseille.

Chaque année en France, les accidents de la vie courante font 4,5 millions de blessés et 19 000 morts soit trois fois plus que les accidents de la route et vingt fois plus que les accidents du travail. Grâce à une assurance prévoyance, vous mettez, vos proches et vous-même, à l'abri du besoin en cas d'accident, de maladie ou de décès.

SANS PRÉVOYANCE, QUE SE PASSE-T-IL ?

En cas d'accident ou de maladie, la Sécurité sociale rembourse, souvent partiellement, les soins et verse également une rente en cas d'arrêt de travail. Mais attention : en cas de maladie, les indemnités journalières d'un salarié correspondent à seulement 50 % du salaire journalier de base sur trois ans au maximum. La perte de revenu peut donc être élevée en cas de longue maladie.

En cas de handicap, comment assurer sur la durée, la rééducation longue, le réaménagement du logement pour faire face au handicap, ou encore le retour à l'emploi dans un poste différent et, peut-être moins bien payé ?

En cas de décès, différents organismes (Sécurité sociale, mutuelle, caisse de retraite...) peuvent verser à la veuve (ou veuf) un capital ou une rente

dont le montant est très variable. Il ne permet néanmoins pas toujours de continuer à vivre décemment et ne concerne souvent que les couples mariés ou pacésés.

UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE

Il faut alors se demander si vous serez encore capable de supporter les charges quotidiennes de la maison ou de l'appartement, de changer de voiture, de financer les études des enfants ou de maintenir simplement votre niveau de vie.

C'est là que l'assurance prévoyance entre en jeu. Selon le contrat choisi, un capital ou une rente sera versé pour pallier tout ou partie de ces inconvénients et permettre de conserver un niveau de revenu correct. ■

EN BREF

► Objectif prévoyance : un décès-invalidité pour tous et tous les risques

Le contrat de prévoyance de l'AGPM, l'assureur leader en prévoyance militaire, s'adapte au profil de chacun. Pour une cotisation accessible à tous, Objectif Prévoyance va plus loin que les contrats du marché :

- quelles que soient vos activités sportives ou votre profession, vous serez pris en charge.
- Plus couvrant qu'un contrat Garantie des Accidents de la Vie (GAV), notre contrat vous protège aussi en cas de maladie.
- Pas de franchise en cas d'accident : si vous conservez des séquelles permanentes, vous percevrez un capital dès le premier pour cent d'invalidité.

OFFRE COUPLE : si votre conjoint souscrit comme vous un contrat *Objectif Prévoyance*, il bénéficiera de 25 % de réduction sur sa première année de cotisation.

► Un service unique dans le monde des assurances

Maladie, accident, handicap... Les délégués du service Entraide accompagnent les adhérents AGPM en difficulté. Ils apportent un soutien moral et administratif gratuitement, aussi longtemps que nécessaire.

CONTACTEZ-NOUS

AGPM - rue Nicolas Appert - 83086 Toulon Cedex 9

Retrouvez les coordonnées de nos conseillers et agences, ainsi que toutes les informations sur nos produits d'assurance, d'épargne, de prévoyance et de santé sur www.agpm.fr

Tél. : 32 22 service gratuit + prix appel

